



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **9 juillet 2013**

Délibération n° 2013-4064

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Quartier de l'Industrie - Mandat de travaux primaires confiés à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Bilan de clôture de mandat et quitus donné à la SERL

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : jeudi 11 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Jacquet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Millet, Morales, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna, Daclin (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Vullien (pouvoir à M. Abadie), Pédrini (pouvoir à M. Chabrier), M. Arrue, Mme Besson (pouvoir à M. Fournel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Fleury (pouvoir à M. Gléréan), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Imbert (pouvoir à Mme Laurent), Joly (pouvoir à M. Vincent), Justet, Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Longueval (pouvoir à Mme Guillemot), Lyonnet (pouvoir à M. Rousseau), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Nissanian (pouvoir à M. Kabalo), Pili, Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Lambert), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Ghemri, MM. Giordano, Lelièvre, Louis, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 9 juillet 2013**Délibération n° 2013-4064**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Quartier de l'Industrie - Mandat de travaux primaires confiés à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Bilan de clôture de mandat et quitus donné à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 1999-4527 du 27 septembre 1999, modifiée par délibération du 25 janvier 2000, le Conseil de communauté a confié la réalisation des équipements primaires du quartier de l'Industrie à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) par voie de mandat, conformément aux dispositions de la loi n° 85-705 du 12 juillet 1985.

Ces équipements concernaient :

- lot n° 1 : réaménagement d'un parc paysager, le jardin des Saules,
- lot n° 2 : réaménagement des quais du Commerce et Paul Sédaillan entre la rue Rhin et Danube au sud et le carrefour avec la rue Joannès Carret au nord,
- lot n° 3 : retraitement de la rue Joannès Carret dont le tracé sera recalé contre la voie ferrée, dans la partie nord du quartier, entre l'impasse Masson au nord, jusqu'au carrefour rue de Saint Cyr et le quai de l'Industrie ainsi que l'ensemble des travaux concernant les réseaux secs et humides nécessaires à la viabilité de la zone.

La convention de mandat passée avec la SERL a été signée le 20 février 2000.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux avait été fixé à 70 645 303,11 F HT (10 769 807,01 € HT), dont 6 267 101,43 F HT (955 413,45 € HT) pour la rémunération du mandataire.

Le lot n° 1 est achevé depuis le 13 avril 2011.

Le lot n° 2 n'a pas été engagé. Il est proposé d'intégrer le réaménagement des quais du Commerce et Paul Sédaillan entre la rue Rhin et Danube au sud et le carrefour avec la rue Joannès Carret au nord, objet du lot n° 2 au projet d'ensemble Rives de Saône.

En effet, en 2009, la Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon. La stratégie opérationnelle du projet directeur a permis d'identifier des projets de nature différente sur l'ensemble du périmètre, parmi lesquels le site des "quais de l'Industrie". Le site des "quais de l'industrie" du projet Rives de Saône s'étend entre le futur pont Schuman et l'île Barbe sur 2 400 mètres linéaires et inclut les travaux du lot n° 2.

Le lot n° 3 a été partiellement réalisé dans sa partie sud, jusqu'au niveau du demi-échangeur Pierre Baizet mais n'a pu être mis en œuvre dans le délai du mandat pour la partie nord en raison, notamment, des difficultés de maîtrise foncière. Compte tenu que les ouvrages restant à réaliser sont désormais étroitement liés à la réalisation des voies de desserte de la ZAC, il est proposé de les intégrer au programme des équipements publics (PEP) de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Industrie Nord, et de le réaliser dans le cadre de la convention publique d'aménagement de celle-ci. L'avenant à la convention publique d'aménagement entérinant ce transfert fait l'objet d'un projet de délibération présenté à ce même Conseil.

La SERL vient d'adresser à la Communauté urbaine de Lyon le bilan de clôture visé par le commissaire aux comptes. Il fait ressortir un montant total des dépenses de 5 425 307,42 € TTC. Ce bilan a été réajusté, en tenant compte de la non-réalisation du lot n° 2 et de la réalisation partielle du lot n° 3.

Dépenses	Total (en €)	Recettes	Total (en €)
travaux	3 701 511,91	versement Communauté urbaine de Lyon	4 501 769,75
études	534 492,39		
frais généraux	2 444,32	reste à verser	23 537,67
rémunération	310 519,09		
TVA	876 339,71		
Total dépenses	5 425 307,42	Total recettes	5 425 307,42

Pour solder cette convention de mandat, la Communauté urbaine devra s'acquitter du solde de la rémunération, à savoir 19 680,33 € HT, soit 23 537,67 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à donner quitus à la SERL pour le lot n° 1, la partie des travaux du lot n° 3 réalisée, à savoir la réalisation d'un premier tronçon de la rue Joannès Carret jusqu'au niveau de l'échangeur de Pierre Baizet ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la clôture du mandat des travaux primaires du quartier de l'Industrie à Lyon 9°.

2° - Donne quitus à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour sa mission de mandataire.

3° - Autorise le versement du solde de rémunération à la SERL, d'un montant de 23 537,67 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains individualisée le 28 septembre 2009 pour un montant de 33 090 585 € en dépenses et 18 626 598 € en recettes à la charge du budget principal - exercice 2013 - compte 2315 - fonction 824 - opération n° 0P06O0305.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2013.